

Sondage de la Société bernoise des pharmaciens dans le cadre des élections au Grand Conseil du 27.03.2022

1. Êtes-vous favorable au système mixte actuel concernant la propharmacie ? *
2. Êtes-vous d'accord pour que les pharmaciens puissent également procéder à la vaccination ?
3. Selon vous, les pharmacies doivent-elles se voir attribuer d'autres compétences pour faire face à l'augmentation des coûts de la santé (par exemple en matière de dépistage ou de soins de base pour les personnes souffrant de maladies chroniques) ?
4. Le canton doit-il accorder des moyens financiers pour rendre les mesures de prévention dans les pharmacies (par exemple campagne contre le cancer de l'intestin) accessibles à un large public ?
5. Êtes-vous d'accord avec les projets de la Commission de la santé du Conseil national ([Pa. Iv. 20.457](#)) qui demande que les prestations fournies par les pharmacies et visant à réduire les coûts (par exemple dans le cadre de campagnes cantonales de dépistage) soient remboursées par l'assurance obligatoire des soins à l'avenir, pour autant qu'il existe une convention avec les assureurs ?
6. Êtes-vous favorable à des modèles de caisses maladie qui accordent des rabais lorsque le premier examen médical a lieu dans une pharmacie ?
7. Faut-il proposer davantage de places d'études dans le domaine de la pharmacie dans les universités suisses ?
8. Le canton doit-il mettre à disposition des moyens financiers pour faire avancer la mise en réseau (numérique) des différents acteurs du système de santé ?

* La première remise de médicaments est autorisée pour tous les médecins du canton de Berne. La remise répétée (médication permanente) n'est pas autorisée dans les villages comptant deux pharmacies ou plus (à condition que les pharmacies offrent un service d'urgence 24h/24 et 7j/7).